



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 6 avril 2009
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3-10

5^{ème} REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE MONTBERON

L'an deux mille neuf, le six avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SMEAT s'est réuni « Immeuble le Belvédère », onze boulevard des Récollets, à TOULOUSE, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du trente et un mars deux mille neuf, convoquée le vingt-cinq mars deux mille neuf.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique GUILLOT René MERONO Claude RAYNAL Claude	SIMON Michel SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
VALETTE François-Régis	
MURETAIN	
COLL Jean-Louis CASSAGNE Jean-Claude	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	DAUVEL Philippe
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
SAINTE-MARIE Alain	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

FILLOLA Alain, représenté par M. MERONO
REME Jean-Michel, représenté par M. VALETTE
GUTH Catherine, représentée par M. COLL
MOYET Jean-Louis, représenté par M. GUILLOT
DUPLANTE Pierre, représenté par M. SAINTE-MARIE

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BELLOUBET Nicole
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSENET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CHARLES Danielle
COHEN Pierre
COMMENGE Jean-Claude
CROQUETTE Martine
CUJIVES Romain

De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FEDOU Maxime
FOURNIER Denis
FONTES André
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GERMAIN Louis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GUERIN Philippe
LANGE Régine
LOZANO Guy

MANDEMENT André
MARCIEL Alexandre
MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MAURICE Antoine
MIRC Stéphane
MONTAGNER Guy
MORIN Etienne
PARDILLOS José
PY Dominique
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
TOUCHEFEU Claude
VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASETA Jean-Baptiste
COHEN Jacques
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier

FERRE Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danielle
GRIMBERT Georges
GUEGAN Raymond
LAVIGNE Christian

MICHEL Frances
MIGUEL Henri
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU GUY
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 16	Votants : 21
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 21

La commune de Montberon est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 12 décembre 2008, elle a notifié au SMEAT, conformément aux articles L 123-8, L 123-9 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique qui se déroule du 5 janvier 2009 au 5 février 2009 inclus.

Le projet de 5^{ème} révision simplifiée du PLU de la commune de Montberon a pour objet d'intégrer dans le PLU, un redécoupage parcellaire d'un lotissement situé secteur « d'Al vigne », survenu lors de la révision générale du PLU.

Cette mise à jour nécessite la réduction du secteur NI1 (environ 3 800 m²) et le reclassement en zone U1 adjacente, pour prendre en considération les nouvelles limites de parcelles.

Cette révision simplifiée qui est conforme à l'économie générale du PLU, est compatible avec le Schéma Directeur valant SCoT.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de 5^{ème} révision simplifiée du PLU de la commune de Montberon.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur le projet de 5^{ème} révision simplifiée du PLU de la commune de Montberon.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Montberon et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 10 avril 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pierre COHEN